

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

**VALABLE 5 ANS à compter du 23 mars 2021**

**N° P210481 - DEC/1**

et annexe de 3 pages

**Matériau présenté par :** Gratnells Ltd  
8 Howard Way  
Harlow  
Essex CM20 2SU  
Royaume Uni

**Marque commerciale :** Bac tiroir Gratnells

**Description sommaire :**

**Composition globale :** Matériau non ignifugé composé de polypropylène

**Utilisation :** Bac de tiroir.

**Masse surfacique :** (2170 ± 220) g/m<sup>2</sup> (déterminée par le LNE)

**Epaisseur :** (2,20 ± 0,22) mm (déterminée par le LNE)

**Coloris :** Incolore, noir, vert et bleu (déterminé par le LNE)

**Rapport d'essais :** N° P210481 - DEC/1 du 23 mars 2021

**Nature des essais :** Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004), Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme selon NF P 92-504 (décembre 1995), Essai applicable aux matériaux thermofusibles selon NF P 92-505 (décembre 1995)

**Classement :** **M4** AVEC CHUTE DE GOUTTES ENFLAMMÉES

**VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE**

**Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P210481 - DEC/1 annexé. Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages**.

Trappes, le 23 mars 2021



**Le Responsable du Département  
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**



**Romuald GORJUP**

# RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 23 mars 2021

**N° P210481 - DEC/1**

## 1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

## 2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : Gratnells Ltd

Date et référence de la commande : Commande n° 130002955 du 09/02/2021

Producteur : Gratnells Ltd  
8 Howard Way  
Harlow  
Essex CM20 2SU  
Royaume Uni

Marque commerciale et référence : Bac tiroir Gratnells

Composition globale : Matériau non ignifugé composé de polypropylène

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse surfacique : Non communiquée

Epaisseur : Non communiquée

Coloris : Varié

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse surfacique : (2170 ± 220) g/m<sup>2</sup>

Epaisseur : (2,20 ± 0,22) mm

Coloris : Incolore, noir, vert et bleu

**suite du rapport page suivante**

### 3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : Le 02 et 05/03/2021

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à  $(23 \pm 2)$  °C et  $(50 \pm 5)$  % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : Du 22 au 23/03/2021

### 4. RESULTATS

#### 4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT SELON NF P 92-501 (DECEMBRE 1995)

En vertu d'un avis CECMI en date de juin 1994, les essais ont débuté par l'essai applicable aux matériaux thermofusibles selon NF P 92-505 (décembre 1995) et la mesure de vitesse de propagation de flamme selon NF P 92-504 (décembre 1995).

#### 4.2. ESSAI DE FUSIBILITE SELON NF P 92-505 (DECEMBRE 1995)

##### 4.2.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Remarque	Incolore	Noir	Vert	Bleu
Masse (g)	10,65	9,97	10,02	10,10
Nombre d'éprouvettes pour atteindre 2 g	1	1	1	1
Chute de gouttes non enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui
Chute de gouttes enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui
Inflammation de la ouate	Oui	Oui	Oui	Oui

##### 4.2.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Eprouvette 5	Eprouvette 6	Eprouvette 7	Eprouvette 8
Remarque	Incolore	Incolore	Incolore	Incolore
Masse (g)	10,65	10,74	10,51	10,59
Nombre d'éprouvettes pour atteindre 2 g	1	1	1	1
Chute de gouttes non enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui
Chute de gouttes enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui
Inflammation de la ouate	Oui	Oui	Oui	Oui

**4.3. MESURE DE LA VITESSE DE PROPAGATION SELON NF P 92-504 (DECEMBRE 1995)**

**4.3.1. Détermination du mode le plus défavorable**

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Remarques	Incolore	Noir	Vert	Bleu
Masse (g)	30,10	29,70	28,40	30,40
Vitesse de propagation de la flamme supérieure à 2 mm/s	Non	Non	Non	Non

**4.3.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable**

	Eprouvette 5	Eprouvette 6	Eprouvette 7	Eprouvette 8
Remarques	Incolore	Incolore	Incolore	Incolore
Masse (g)	30,10	31,20	29,70	30,40
Vitesse de propagation de la flamme supérieure à 2 mm/s	Non	Non	Non	Non

**5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

À l'issue des essais de fusibilité, des chutes de gouttes enflammant la ouate de cellulose sont observées. Les essais complémentaires de mesure de vitesse de propagation ont donc été réalisés.

Trappes, le 23 mars 2021



**Le Responsable du  
Département Comportement au  
Feu et Sécurité Incendie**

**Romuald GORJUP**

**Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.**